

GUIDE DES TARIFS MUNICIPAUX 2020



INFORMATIONS DISPONIBLES EN
MAIRIE OU SUR
WWW.VILLEDETROUY.FR

1/ TARIFS DES SERVICES À LA POPULATION

PHOTOCOPIES A4	Tarifs 2020
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,10
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,15
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,20
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,25
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,20
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,25
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,30
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,35
PHOTOCOPIES A3	
la Ville ne fournit pas le papier	
copie noir et blanc	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,15
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,20
copie couleur	
Recto - Association fournissant son propre papier	0,25
Recto verso - Association fournissant son propre papier	0,30
la Ville fournit le papier blanc	
copie noir et blanc	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,25
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,30
copie couleur	
Recto - Mairie fournissant le papier	0,35
Recto verso - Mairie fournissant le papier	0,40
PHOTOCOPIES POUR LE PUBLIC	
A4 et A3 - RECTO	0,30
A4 et A3 RECTO-VERSO	0,40
COUT ENVOI FAX	1,00
CONCESSION CIMETIERE	
50 ans	276,00
30 ans	168,00
ESPACE CINERAIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	
Dispersion des cendres	32,00
CAVES URNES	
emplacement 50 ans	139,00
emplacement 30 ans	87,00
caveau caves urnes (prix de revient)	241,00
COLUMBARIUM	
30 ans	992,00
la case	906,00
la concession	86,00
50 ans	1044,00
la case	906,00
la concession	138,00
LOCATION REMORQUE	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	86,00
LOCATION STAND	
TARIF UNIQUE (jour ou week-end)	30,00
CAUTION	200,00
LOCATION MARABOUT EXTERIEURS (hors Collectivités)	
	50,00
CAUTION	300,00
LES DROITS DE PLACE	
Marché (le ml)	0,45
7 jours	178,00
1 journée	39,00

2/ TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

A- AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS DE TROUY									
SALLES EJMT	MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF				MANIFESTATION A BUT LUCRATIF				CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR
	Associations		Privé		Associations		Privé		
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	100 €	198 €	168 €	295 €	332 €	490 €	495 €	723 €	93 €
Cuisine	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	100 €	184 €	93 €
Total	200 €	382 €	268 €	479 €	432 €	674 €	595 €	907 €	186 €
Hall + Bar (caution 77 euros)									66 €

Location du vendredi : Associations et privés, uniquement pour des manifestations à but non lucratif

Grande salle + Bar (caution 450 euros)	102 €
Cuisine	49 €
Total	0 €

B - AUX PARTICULIERS, ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS EXTERIEURS À LA COMMUNE					
SALLES EJMT	MANIFESTATION A BUT NON LUCRATIF		MANIFESTATION A BUT LUCRATIF		CONFERENCE ET VIN D'HONNEUR
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Grande salle + Bar (caution 450 euros)	319 €	525 €	602 €	906 €	184 €
Cuisine	208 €	373 €	208 €	373 €	184 €
Total	527 €	898 €	810 €	1 279 €	368 €
Hall + Bar (caution 77 euros)					Ass = 111 € Privé = 144 €

C- MODALITÉS ET DISPOSITIONS

Définitions

Les associations locales sont celles qui ont leur siège social sur la commune de Trouy.

Les manifestations à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
Les mariages, repas de famille, arbres de Noël, courses, arrivées de marches...

Les manifestations à but non lucratif sont à titre d'exemples (liste non exhaustive) :
Les concerts, concours de belote, spectacles payants, bals, rifles etc....

Horaires de location (pour tous) :

1 jour

Samedi ou dimanche ou jour férié de 9 h au lendemain 9 h

Du samedi 9 h au dimanche 9 h

Du dimanche 9 h au lundi 14 h 00

2 jours

Du samedi de 9 heures au lundi 14 heures

Horaires de location du vendredi (associations et privés trucydiens, uniquement à but non lucratif)

Du vendredi 13h30 au samedi 9h

Conditions particulières pour installation et agencement le vendredi après-midi à partir de 13 h 30 pour une occupation du samedi ou du week-end :

Supplément pour les ressortissants de TROUY (privé et associations locales) : Grande salle + Bar + Cuisine = 32 €

Supplément pour les Extérieurs (privé et associations) : Grande salle + Bar + Cuisine = 33 €

Modalités spécifiques pour les associations locales :

Le hall de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT est accordé à titre gratuit pour des réunions.
Pour ce qui émane des autres locations, elles bénéficieront du tarif dégressif suivant :

1^{ère} location : gratuite

2^{ème} location : plein tarif

3^{ème} location et suivantes : - 10 %

	Grande salle	hall + bar
Cérémonie civile et recueillement uniquement	70 €	
Réception après cérémonie civile et/ou religieuse		64 €
Cérémonie civile suivie d'une réception	100 €	

3/ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTISPORTS

1/ mise à dispositions gratuite aux associations locales et aux écoles ;

2/ Tarif forfaitaire pour les associations extérieures qui utilisent régulièrement la salle multisports à compter de la 2^{ème} année ou de la 2^{ème} demande et qui ne réunissent pas les critères d'associations locales susvisés :

- 200 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation d'une fois par semaine
- 400 € pour une saison de 10 mois sur la base d'une occupation de deux fois par semaine

3/ Tarif horaire de location de 10 € de l'heure dans le cadre d'une demande d'utilisation de la salle multisports ponctuelle ou événementiel, applicable aux associations extérieures dans le respect du règlement de la salle.

4/ TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE ABBÉ-PIERRE

LOCATION SALLES ESPACE ABBE-PIERRE	
Pour les particuliers 1 jour	50,00
pour les particuliers 2 jours	95,00
Anniversaire après-midi enfants	30,00
réception après cérémonie civile et /ou religieuse	30,00
CAUTION	200,00

5/ TARIFS DES SERVICES ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

1/ DISPOSITIONS COMMUNES

- **RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :**
 - Enfants habitant la commune de TROUY,
 - Enfants scolarisés sur l'une des écoles de TROUY,
 - Enfants dont les grands-parents habitent la commune de TROUY,
 - Enfants placés en famille d'accueil sur TROUY (prise en compte quotient famille d'accueil),
 - Enfants dont les parents travaillent à la Mairie de TROUY,
 - Ressortissants des communes ayant signé une convention de partenariat déléguant la facturation au service enfance de la commune de TROUY.
- **RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :**
 - Enfants dont la commune n'a pas signé une convention avec la commune de TROUY, dans la limite de 5 inscrits de la même commune. Au-delà de 5 inscrits, une convention devra être signée entre la commune de TROUY et la commune concernée. Dans le cas contraire, le prix de revient sera appliqué pour la facturation.
- **Pour l'ensemble des ressortissants :** Droit d'inscription **4 € par enfant**

2/ TARIFS DES MERCREDIS EDUCATIFS

Réservation pour le mois ou la semaine (au maximum une semaine avant les dates effectives de réservation)

Modification des réservations possible le mercredi précédent la semaine à modifier.

Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

2-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

QUOTIENTS	Journée	1/2 Journée
0 à 1000 Cartes CAF	7.26 €	3,71 €
1001 à 1400	10.56 €	5,38 €
Plus de 1400	12.02 €	5,49 €

2-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURS (à compter du 1^{er} janvier 2019) :

RÉGIME	Journée	1/2 Journée
Cartes CAF	23.20 €	11,59 €
Autres ressortissants	26.40 €	13,20 €

2-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation : Pénalité de 4 € par présence non réservée.

3/ TARIFS ACCUEIL AVANT ET APRES CLASSE POUR TOUS LES RESSORTISSANTS

Facturation des présences effectives sans réservation.

Forfait hebdomadaire à partir de trois présences sur la même semaine pour un enfant.

Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 fois ou 2 fois maximum par semaine), tarif unique par présence.

QUOTIENT	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine		
	Matins seuls	Soirs seuls	Matins et Soirs
0 à 1000	6,92 €	10,76 €	15,60 €
1001 à 1400	7,00 €	10,88 €	15,68 €
Plus de 1400	7,14 €	11,10 €	15,99 €
	Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine) tarif unique par présence		
	Matin seul	Soir seul	Matin et Soir
	2,44 €	3,49 €	4,92 €

Dépassement de l'horaire de fin d'accueil (18h30) : 10 € par dépassement et par enfant

4/ TARIFS ACCUEIL MÉRIDIEN :

Facturation des présences effectives sans réservation.

	Tarif par séance
1 ou 2 présences maximum sur la même semaine	1,74 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,32 €

5/ TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DU CENTRE DE LOISIRS

Réservation des repas au mois ou à la semaine, possibilité de modifier les réservations jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier.

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

Repas enfant scolarisé en école maternelle	3,17 €
Repas enfant scolarisé en école élémentaire	3,78 €
Repas adulte	4,92 €

→ Pénalité de 1 € par repas non réservé.

6/ SÉJOURS DE VACANCES :

Réservation ferme pour l'ensemble du séjour 1 semaine avant le début de chaque séjour.
Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).

Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

6-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :

	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
QUOTIENT FAMILIAL Quotient familial Ou cartes	Forfait N°1 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	Forfait N°2 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	Forfait N°3 3 présences sur la même semaine SEMAINE CDL 1/2 JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	Journée CDL exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 18h30	1/2 Journée CDL exceptionnelle (2 maximums dans la semaine) 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
0000 à 750 et Cartes CAF	24.27 €	12,13 €	12.01 €	12.26 € 1 journée maximum dans la même semaine	6.13 € 1 1/2 journée maximum dans la même semaine
751 à 900	36.40 €	24,27 €	18.03 €		
901 à 1000	48,53 €	36,40 €	24.03 €		
1001 à 1100	54,61 €	42,46 €	27.04 €	24.30 € 2 journées maximum dans la même semaine	12.26 € 2 1/2 journées maximum dans la même semaine
1101 à 1400	67.00 €	54,61 €	33.04 €		
Plus de 1400	72,78 €	60,65 €	36.03 €		

6-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :

	2 présences sur la même semaine SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	2 présences sur la même semaine SEMAINE CDL 1/2 JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine) 7h30 – 18h30	1/2 Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine) 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
SANS AIDES	117.34 €	68.27 €	33.09 €	22.17 €
CARTES CAF	100.19 €	59.74 €		

6-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation :

1- Pénalité de 4 € par présence non réservée.